

## Ici, nous éclairons votre lanterne.



**Merci de vous intéresser à la lumière dans le contexte d'EnergieEffort. Nous rassemblons ici les conseils les plus importants et les réponses aux questions les plus fréquentes. Pour obtenir encore d'avantage d'explications, nous vous suggérons de vous adresser à votre commerçant spécialisé en électricité ou au conseiller en énergie qui bénéficie de votre confiance.**

### Ce qu'il y a lieu de savoir:

L'ensemble des ménages suisses consomment environ **30 pour cent de la consommation totale d'électricité** – avec une tendance à la hausse. Pour un ménage de trois personnes, cela signifie en moyenne 4000 kWh par année pour environ 600 à 800 fr.

**La part de la lumière – 5 à 15 pour cent** – est relativement faible en comparaison avec le chauffage, le conditionnement d'eau chaude et les appareils électroménagers en cuisine et buanderie, mais non négligeable tout de même. Combiné à d'autres mesures dans le ménage (Goodbye stand-by, appareils efficaces en matière d'énergie, etc.), l'EnergieEffort personnel et politique est particulièrement indiqué en matière de lumière.

Dans ce domaine, vous pouvez agir immédiatement, à domicile, au bureau et dans vos locaux de travail ou de production, que vous soyez locataire ou propriétaire. Augmenter l'efficacité énergétique au niveau de la lumière aiguise notre perception et notre compréhension d'une utilisation respectueuse des énergies. **C'est un excellent point de départ pour un programme de mise en forme progressif.**

**L'étiquetteEnergie** définit sept classes de consommation d'énergie, la classe A étant la plus efficace. L'étiquetteEnergie se trouve aussi sur les emballages des luminaires. **Classes A et B:** Lampes économiques, lampes fluocompactes et LED (diodes électroluminescentes); **classes B et C:** lampes halogènes éco de la dernière génération; **classe D:** lampes halogènes classiques; **classe E:** ampoules à incandescence classiques; **classes F et G:** petites ampoules à incandescence et ampoules spéciales.

L'interdiction de la vente des ampoules classées F et G est entrée en vigueur en Suisse le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les spots à réflecteur, les ampoules spéciales pour les fours, frigos et micro-ondes, les ampoules colorées pour la décoration ainsi que certaines ampoules spéciales en sont exclus.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010, la Suisse a adopté **l'interdiction des ampoules à incandescence décrétée par l'Union européenne** qui prévoit l'abandon pas à pas de la technologie basée sur l'incandescence. Dans un premier temps, toutes les ampoules mates (sauf celles de la classe énergétique A) seront interdites, ainsi que toutes les ampoules claires dès 100 W (Watt désigne la puissance, donc la consommation d'énergie). Jusqu'en 2016, toutes les ampoules à incandescence qui n'entrent pas dans les classes A et B auront disparu du marché.

**Une équipe EnergieEffort a effectué des achats-test** en région biennoise et constaté qu'il faut s'armer d'une bonne dose de **patience et d'opiniâtreté** lors de la recherche de nouveaux modèles d'éclairage. En cas de doute, nous vous aiderons volontiers à trouver les lampes adéquates.

**Pour de plus ample information sur les différents produits, consultez le site Internet [www.topten.ch](http://www.topten.ch)**

## Réponses éclairantes aux questions fréquentes:

### **Est-ce judicieux d'éteindre la lumière chaque fois que je quitte une pièce, ne serait-ce que pour un court instant?**

Oui, absolument. L'électricité nécessaire à l'enclenchement d'une lampe est négligeable. Laisser la lumière enclenchée sans nécessité est un gaspillage d'électricité. Éteignez donc la lumière, même si vous ne quittez la pièce que pour un instant. Sans blague: chaque minute compte!

### **Dois-je immédiatement remplacer mes vieilles ampoules des classes F et G interdites à la vente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009?**

Non, seule la vente est interdite. Nous vous recommandons néanmoins de remplacer successivement les vieilles ampoules par les nouvelles lampes économiques.

### **Combien d'électricité puis-je économiser grâce aux lampes économiques?**

Les lampes économiques consomment, selon le type et la puissance, 30 à 80 pour cent d'énergie en moins que les ampoules à incandescence classiques.

### **Pourquoi mettent-elles autant de temps pour arriver à leur plein rendement lumineux?**

C'était le cas au début. Il existe aujourd'hui des lampes économiques à démarrage immédiat qui se passent du préchauffage. Dans le cas des lampes économiques à préchauffage, les électrodes sont préchauffées pendant 0,2 à 2 secondes. L'avantage réside dans leur longévité: elles devraient supporter 500 000 cycles enclenchement/déclenchement – nettement plus que les lampes économiques à démarrage immédiat. Là où le plein rendement lumineux n'est pas nécessaire tout de suite, les lampes économiques à préchauffage lent sont tout à fait à leur place. D'ailleurs: les lampes économiques à démarrage immédiat sont en général un peu plus grandes que les lampes économiques classiques. Alors attention lors de l'achat: veillez à ce que l'espace pour la lampe soit suffisamment grand.

### **Leur lumière, n'est-elle pas plutôt froide et désagréable?**

Cela aussi fait partie des débuts des lampes économiques. Elles existent aujourd'hui en une variété beaucoup plus grande de teintes et de nuances. Tenez compte, lors de l'achat, du code de la température de couleur indiqué sur l'emballage. Trois exemples parmi d'autres: Le code 827 indique une lumière blanche chaude, le code 825 une lumière très chaude et le code 840 une lumière froide.

### **Peut-on les utiliser avec des variateurs?**

Oui, mais pas dans tous les cas. Elles doivent être conçues pour ce type d'utilisation et être équipées d'un démarreur électronique adéquat. Les indications sur les emballages mentionnent si les lampes le permettent ou pas.

### **Nous utilisons des lampes halogènes pour leur lumière chaude. Y a-t-il des différences dans l'efficacité des lampes halogènes?**

Oui. Avec l'utilisation des lampes halogènes éco, vous réduirez la consommation de votre éclairage halogène de 20 à 30 pour cent. Vous augmenterez encore l'efficacité en remplaçant votre lampe halogène par un spot à LED très tendance. Ou, selon l'utilisation, par un tube fluorescent. Le choix en LED s'élargit de jour en jour. Si vous optez dès aujourd'hui pour les LED, vous ferez à coup sûr partie des pionniers et pionnières en matière d'éclairage.

### **Les LED, c'est quoi?**

LED signifie «diode électroluminescente». Les LED transforment directement l'électricité en lumière. Une LED produit plus de lumière par watt de puissance qu'une lampe traditionnelle: 10 fois plus qu'une ampoule à incandescence, 5 fois plus qu'une lampe ou un spot halogène et 1,2 fois plus qu'une lampe économique fluocompacte ou un tube fluorescent. Sa longévité est 20 fois supérieure à celle d'une lampe à incandescence et 4 fois supérieure à celle d'une lampe économique. En plus, les LED sont insensibles au nombre de cycles enclenchement/déclenchement. Et pour couronner le tout, elles ne contiennent pas de substances toxiques, tel le mercure dans les lampes économiques.

### **Nous adorons les guirlandes lumineuses. Mais sont-elles toutes gourmandes en énergie?**

Non, non. Mais observez ceci lors de l'achat: les guirlandes à LED sont parfaites. Elles consomment environ 75 pour cent d'énergie en moins que les guirlandes traditionnelles et, en plus, elles ont une durée de vie nettement plus longue.

### **Quel éclairage choisir pour les locaux annexes: réduits, caves, galetas, ateliers et salles de bricolage?**

Les tubes fluorescents – ou tubes néon – sont efficaces et utilisables pratiquement partout. Avec un détecteur de mouvement installé par votre électricien, ils sont encore plus efficaces. Ainsi les lampes s'allument seulement où et quand c'est vraiment nécessaire. Avec un détecteur de mouvement, vous gagnerez en efficacité autant qu'en sécurité et confort personnels. Selon le domaine d'application, vous pouvez naturellement aussi économiser l'énergie grâce aux minuteries.

### **Que dois-je faire des lampes économiques qui ont rendu l'âme?**

Vous faites bien de vous poser cette question. Surtout ne les jetez pas aux ordures ménagères. Elles contiennent une petite quantité de mercure et doivent donc rejoindre les déchets spéciaux, au même titre que les piles électriques. Vous pouvez en tout temps les ramener au point de vente de votre choix ou dans un point de collecte de la commune.

### **Qu'en est-il du rayonnement des lampes économiques?**

L'électrosmog des lampes économiques continue d'être l'objet de toutes les controverses. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) recommande dans ses tout récents communiqués de respecter une distance minimale de 30 cm par rapport à la lampe en raison d'un faible rayonnement. Une première étude de l'OFEN en 2004 était arrivée à la conclusion que les lampes économiques ne s'en sortaient pas moins bien que les ampoules à incandescence traditionnelles. La dernière étude effectuée par le professeur EPF Niels Kuster confirme largement ce résultat. Le professeur Kuster qui, en tant qu'expert, a effectué l'étude pour l'OFEN et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), s'est offusqué publiquement dans le «Sonntagszeitung» du 4 avril des interprétations erronées par les offices fédéraux. L'information concernant la distance minimale de 30 cm relèverait selon Niels Kuster du «non-sens»: «Notre étude montre que même avec une distance de 2 cm par rapport à la lampe les valeurs limites en vigueur n'était pas dépassées.»



## Ce qui fait foi:

**Éteindre la lumière:** laisser la lumière enclenchée sans nécessité est du gaspillage. Éteignez donc la lumière chaque fois que vous quittez une pièce, même pour un court instant. Chaque minute compte!

**Emporter un échantillon:** la vieille ampoule à incandescence que vous souhaitez remplacer, emportez-la au magasin d'électricité comme exemple pour la nouvelle lampe.

**Débarrasser proprement:** les lampes économiques contiennent une petite quantité de mercure et nécessitent une collecte spéciale. Vous pouvez les ramener à n'importe quel point de vente.

**Vous en apprenez davantage sur [www.energieeffort.ch](http://www.energieeffort.ch)**

**ESB–EnergieEffort 2010/11**

**Version avril 2010**